



Fiche de réservation 2023

Tarifs de l'année 2023 votés en conseil municipal le 15 décembre 2022 :

Associations exerçant régulièrement leurs activités à Marennnes

- Le jour du spectacle : gratuité correspondant à un forfait de 10 heures d'occupation de la salle avec mise à disposition du matériel et mise à disposition du ou des agents rattachés à la salle pour à la fois le montage scénique et la sécurité.
- Utilisation supplémentaire de la salle autre que le jour du spectacle : facturation du temps passé à l'heure sur la base de 20€ l'heure.

Autres organisateurs

Forfait de 400€ pour chaque journée d'occupation de la salle avec mise à disposition du matériel et mise à disposition des agents rattachés à la salle pour la sécurité et une aide éventuelle au montage scénique.

Utilisateur :

Adresse :

N° téléphone :

Date (s) & horaires (s) :

Attestation d'assurance : _____

Objet de l'occupation de la salle :

Spectacle Conférence Répétition Diffusion de film
Résidence d'artistes

Technicien (s) professionnel (s) intervenant : _____

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la salle l'Estran et en avoir reçu un exemplaire.

Je, soussigné, _____

déclare accepter les termes du règlement intérieur.

À Marennnes-Hiers-Brouage, le

Signature